

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 décembre 2023., le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans le foyer, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

08/12/2023

Date d'affichage

08/12/2023

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau
Secrétaire de séance : Mme Jasmonde MARTIN
Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean André CAHUZAC.
Absents excusés : Mme Evelyne GENEQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY,
Absente : Mme Julie DE FRANQUEVILLE

Objet de la Délibération :

TARIFS COMMUNAUX

Délibération n° 2023_055

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier les tarifs communaux suite à une augmentation importante de 44% des tarifs des plaques d'identification pour les espaces cinéraires et pour le jardin de souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'approuver la modification des tarifs communaux par la suppression des montants forfaitaires des plaques d'identification (de 125 € TTC pour les espaces cinéraires et 105 € TTC pour le jardin de souvenir) et de laisser le choix du prestataire pour la fourniture et la pose des plaques aux particuliers qui devront cependant respecter les caractéristiques des plaques achetées afin de conserver une uniformité.
- Que les autres dispositions de la délibération n°2022_110 du 14 décembre 2022 restent inchangées.
- De modifier la délibération n°2022_110 du 14 décembre 2022 comme suit, et de l'appliquer à compter de la présente décision.
- D'approuver la mise à jour du règlement du Columbarium, des caves urnes et du jardin de souvenir, intégrant ces dispositions.
- D'approuver le récapitulatif des tarifs communaux pour 2024 :

Prix des repas de la cantine scolaire:

délibération n°2023_030 du 15/06/2023

Un enfant ou pour l'ainé:	5.13 €
Pour les autres enfants:	4.62 €
PAI:	2.69 €

Urbanisme :

Taux communal de la Taxe d'Aménagement: 5%

Loyers :

Logements	Fixé dans les baux de location (Révision annuelle)
Location des terres	5 Quintaux/hectare
Location des jardins communaux	5 € mensuels au profit du CCAS d'Aunay-sous-Auneau

Redevances diverses :

Redevance annuelle taxi	75 €	
Droits de place outilleurs	140 €/Jour	90 €/Demi-journée
Droit de place des artisans (Marché, camion pizza ...)	Véhicule jusqu'à 5 mètres : 7 €/jour (comprenant ou non l'électricité) au-delà : supplément de 1 €/ml (règlement à la mairie sur la régie municipale - facture mensuelle à terme échu pour les commerçants présents toutes les semaines - facturation à la journée pour les occasionnels) Manifestation organisée par les associations : Droit de place au profit de l'association	
Baptêmes civils	50 €/Baptême	85 € pour 2 baptêmes ou +
Recherches généalogiques	10 € pour 1 à 3 actes	20 € pour 4 à 10 actes
Location de matériel (Réservé aux habitants d'Aunay-sous-Auneau exclusivement)	1,40 €/Chaise	2,50 €/Table

Espace cinéraire

Concessions cave-urne	15 ans	300 € TTC*
	30 ans	600 € TTC*
Concessions case columbarium	15 ans	300 € TTC*
	30 ans	600 € TTC*
+ Plaque pour identification des défunts		-125 € TTC (Prix unitaire)

libre choix du prestataire en respectant les caractéristiques du règlement

Chaque case du columbarium pourra contenir de 1 à 4 urnes selon le modèle.
 Pour chaque urne supplémentaire au-delà de la première, il sera demandé une participation de 50 € (plus plaque d'identification 125 € TTC)

JARDIN DU SOUVENIR

Redevance municipale pour dispersion des cendres	70 €
Plaquettes pour l'inscription de l'identité	105 € TTC (Prix unitaire)

libre choix du prestataire en respectant les caractéristiques du règlement

CONCESSIONS FUNÉRAIRES DE TERRAINS

30 ans	420 € TTC*
50 ans	720 € TTC*
Perpétuelle	2100 € TTC*

* = Répartition de la recette : 1/3 CCAS – 2/3 COMMUNE

Location du Foyer Communal Jean Moulin :

	FORFAIT WEEK-END (Samedi / Dimanche)		JOURNÉE (En semaine)		DEMI-JOURNÉE EN SEMAINE (4H)	
	COMMUNE	HORS COMMUNE ET ORGANISMES EXTERIEURS	COMMUNE	HORS COMMUNE ET ORGANISMES EXTERIEURS	COMMUNE	HORS COMMUNE ET ORGANISMES EXTERIEURS
PARTIE BAR	165 €	330 €	110 €	220 €	38 €	75 €
PARTIE BAR + CUISINE	330 €	660 €	220 €	440 €	75 €	150 €
SALLE POLYVALENTE + BAR	398 €	825 €	250 €	550 €	110 €	220 €
SALLE POLYVALENTE + BAR + CUISINE	578 €	1 155 €	350 €	770 €	148 €	295 €

Chèque de caution de 400 € + Attestation d'assurance

Location de la Salle des Associations

	Associations dont le siège est à Aunay	Habitants de la commune	Extérieurs (Particuliers, organismes extérieurs)
Location à la journée en semaine jusqu'à 22h	GRATUIT	110 €	220 €
Forfait week-end (samedi et dimanche)	GRATUIT	150 €	300 €
Location en demi-journée pour 4h (En semaine uniquement)	GRATUIT	66 €	132 €

Chèque de caution de 300 € + Attestation d'assurance

Tarification des photocopies :

(Après délibération n°2015-68 du Conseil Municipal du 10/07/2015)

	N&B	COULEUR
Photocopie A4	0.20 €	0.25 €
Photocopie A3	0.40 €	0.50 €

Pour les demandeurs d'emploi uniquement dans les démarches de recherches d'emploi et pour les dossiers administratifs relatifs à l'état-civil ou aux demandes de cartes d'identité, les photocopies seront effectuées gratuitement.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 20/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN**

